



Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20240403-D-2024-18-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2024  
Date de réception préfecture : 16/04/2024

2024/1

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine

## Conseil Municipal du 3 avril 2024 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2024/18

Nombre de Conseillers  
en exercice : 21  
présents : 15  
votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un mars, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence  
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve  
IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Alaine  
HOUREZ, Jean DECROIX et Chimina Kossiva NEGLOKPE

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Carole BERGER-JACOB,  
Philippe BARBIER par André BOURDON.  
Julia NOJAC par Claudine THIRANOS  
Patrice GOSNET par Bernadette VOOGSGERD  
Laurent FOHRER par Philippe BUIRON

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

André BOURDON a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : REGLEMENT INTERIEUR - ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRE –  
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° D/2021/33 du Conseil Municipal du 22 juin 2021 adoptant le règlement  
intérieur et fixant les tarifs de l'accueil de loisirs,  
Vu la Délibération D/2022/32 du 7 juin 2022 modifiant la grille du quotient familial et actualisant  
les tarifs pour l'accueil de loisirs,  
Vu la Délibération n° D/2023//25 du 30 mars 2023 modifiant les modalités d'inscription, les  
modalités d'annulation des prestations en cas de grève, de sorties ou de journées  
pédagogiques, les délais d'inscription des mercredis, limitant les réservations abusives des  
mercredis et autorisant la mise en place d'un calendrier d'inscription pour les mercredis et les  
vacances,

Considérant la modification des horaires d'ouverture des accueils du matin pour le périscolaire et l'extrascolaire : Accueil à 7h30 au lieu de 7h,

Considérant la modification des possibilités d'inscription : les familles pourront inscrire leurs enfants le mercredi après-midi uniquement (à partir de 13h30),

Considérant la Mise en place d'un délai de 15 jours pour porter réclamation sur les factures émises par le service enfance et jeunesse,

Considérant l'ajustement de la procédure d'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires : les familles auront la possibilité d'inscrire les enfants sur l'année scolaire mais la réservation aux activités reste à effectuer pour chaque période selon le calendrier communiqué,

Considérant l'avis favorable aux modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2024-2025 de la Commission Enfance et Education du 27 février 2024,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires annexé à la présente délibération, à compter du 2 septembre 2024,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent règlement intérieur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT



Le Secrétaire de Séance

André BOURDON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 16/04/2024
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 16/04/2024